Image not found or type unknown

mon patron ne veut pas qu je travail le 1er mai

Par **pierrot77**, le **21/04/2013** à **14:25**

Bonjour,

normalement tous les mercredi je commence le travail à 21h et fini à 5h du matin .Le problème c'est que comme le 1ER mai tombe mercredi en Mai, il nous a envoyé un courrier pour nous dire que exceptionnellement nous commencerons le travail le jeudi à 00H15 pour ne pas payer les 3 h feriée.

ma question, à t-il le droit de changer mes horaires?

je suis dans la convention de la publicité

merci à tous

Par **P.M.**, le **21/04/2013** à **17:01**

Bonjour,
Normalement, le 1er mai est chômé et payé et donc il oaraît normal que l'employeur ne vous fasse pas travailler ce jour là...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés